

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **17<sup>e</sup>** jour du mois de **janvier** de l'an **2022**, à **19 h**, par voie de visioconférence via la plateforme Zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021 :

**Présences :** M. Philippe Pagé, maire  
M. Pierre Bellerose, conseiller  
M. Enzo Marceau, conseiller  
Mme Christiane Bonneau, conseillère  
M. Adrien Beaudoin, conseiller  
M. Joël Nadeau, conseiller

**Absence :** Mme Martine Lanctôt, conseillère

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 14 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**2022-01-001**

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

***Il est proposé Joël Nadeau  
Appuyé par Pierre Bellerose  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Décembre 2021
- 3.2. Journal de facturation – Décembre 2021
- 3.3. Adhésion 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 3.4. Affectation de surplus accumulés non affectés pour l'année 2021
- 3.5. Québec municipal – Adhésion 2022

**4. LÉGISLATION**

- 4.1. Adoption du Règlement 2021-05 modifiant le règlement 2021-03 relatif à la gestion contractuelle
- 4.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux
- 4.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2022-02 modifiant le Règlement 2020-02 relatif aux conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie du canton de Saint-Camille.

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 5.1. Tour de communication incendie – Communication Plus
- 5.2. Acquisition d'équipements incendie

**6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 7.1. Acquisition de conteneurs pour les plastiques agricoles
- 7.2. Utilisation de l'écocentre de la Ville de Val-des-Sources
- 7.3. Fonds vert – Subvention annuelle 2021

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 8.1. Liste des permis émis du mois de Décembre 2021
- 8.2. Demande d'entretien paysager du cimetière de Saint-Camille pour l'été 2022
- 8.3. Renouvellement du contrat avec GESTIM pour le service d'inspection et d'émission de permis

**9. LOISIRS ET CULTURE**

- 9.1. Conseil sport loisir de l'Estrie – Campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »
- 9.2. Les Arts et la Ville – Adhésion 2022

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**11. CORRESPONDANCE**

- 11.1. Copie de la correspondance

**12. VARIA**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

2022-01-002

**1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Christiane Bonneau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE**

**2 INVITÉ(S) ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**2.1 Période de questions des citoyens**

Aucun citoyen présent à la visioconférence et aucune question reçue par courriel.

**3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

2022-01-003

**3.1 Adoption des comptes à payer – Décembre 2021**

*Il est proposé par Enzo Marceau  
Appuyé par Adrien Beaudoin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 3 décembre 2021 au 14 janvier 2022 au montant de cent vingt-quatre mille deux cent quarante-trois dollars et vingt-trois cents (124 243,23 \$).

**ADOPTÉE**

**3.2 Journal de facturation – Décembre 2021**

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de décembre 2021.

2022-01-004

**3.3 Adhésion 2022 à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil souhaitent que la directrice générale soit membre de l'ADMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale bénéficie d'une assistance technique grâce à cette adhésion;

***Il est proposé par Christiane Bonneau***

***Appuyé Joël Nadeau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** la directrice générale adhère à l'ADMQ pour l'année 2022 au montant de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495 \$), taxes en sus.

**QUE** la directrice générale adhère également à l'option assurance de l'ADMQ pour un montant de trois cent quatre-vingt-quinze dollars (395 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE**

2022-01-005

**3.4 Affectation de surplus accumulés non affectés pour l'année 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a donné un mandat à Consultants GTE pour la refonte du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme et qu'il est prévu d'affecter les dépenses reliées à ce contrat dans les surplus accumulés non affectés;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaitait affecter le bon montant dans les surplus accumulés pour les dépenses de l'année 2021;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal affecte sept mille quatre cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-six cents (7 488,66 \$) qui correspond aux factures suivantes de Consultants GTE :

- 21-016
- 21-025
- 21-030
- 21-035
- 21-051
- 21-065
- 21-075

**ADOPTÉE**

**2022-01-006**

**3.5 Québec municipal – Adhésion 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** Québec municipal est une plateforme contenant beaucoup d'informations municipales pertinentes pour l'ensemble des membres du conseil;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Joël Nadeau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal adhère à Québec municipal au montant de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$), taxes en sus, pour l'année 2022.

**ADOPTÉE**

**4 LÉGISLATION**

**2022-01-007**

**4.1 Adoption du règlement 2021-05 modifiant le règlement 2021-03 relatif à la gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 C.M. la Municipalité a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2021-03;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 15.4 du règlement, la Municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un Règlement sur la gestion contractuelle révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil considère opportun de modifier les règles relatives au comité de sélection de même que de déléguer à la direction générale certains pouvoirs en matière de gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion du présent Règlement a été donné par le conseiller M. Pierre Bellerose lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2021 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le présent Règlement 2021-05 modifiant le Règlement 2021-03 relatif à la gestion contractuelle soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2022-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. **Enzo Marceau** qu'à une séance subséquente le Règlement 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Règlement 2022-01 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es municipaux.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur rendez-vous seulement.

**4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-02 modifiant le Règlement 2020-02 relatif aux conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie du canton de Saint-Camille**

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **M. Pierre Bellerose** qu'à une séance subséquente le règlement 2022-02 modifiant le règlement 2020-02 relatif aux conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie du canton de Saint-Camille soit adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le Règlement 2022-02 modifiant le règlement 2020-02 relatif aux conditions de travail des pompiers et pompières du Service de sécurité incendie du canton de Saint-Camille.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur rendez-vous seulement.

## **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2022-01-008**

### **5.1 Tour de communication incendie – Communication Plus**

**CONSIDÉRANT QUE** des répéteurs devaient être ajoutés à la tour de communication de Val-des-Sources afin d'avoir une meilleure couverture pour les communications incendies sur le territoire de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est prévu depuis deux ans avec Communication Plus;

*Il est proposé par Pierre Bellerose*

*Appuyé par Joël Nadeau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil autorise la dépense de six mille six cent soixante-quinze dollars (6 675 \$), taxes en sus, pour l'ajout de répéteurs afin d'assurer une meilleure couverture pour les communications incendie sur le territoire de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

**2022-01-009**

### **5.2 Acquisition d'équipements incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget incendie 2021 prévoyait l'acquisition de certains équipements tels qu'une échelle, des cagoules, un boyau, etc.;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** le conseil autorise la dépense de cinq mille sept cent quarante-neuf dollars et vingt-cinq cents (5 749,25 \$), taxes en sus, pour l'achat des équipements mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**6      TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

**7      HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**2022-01-010**

**7.1    Acquisition de conteneurs pour les plastiques agricoles**

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte des plastiques agricoles se fera par conteneurs à chargement avant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité avait bénéficié de l'appel d'offres commun avec la MRC des Sources pour l'achat de ces conteneurs afin d'avoir le meilleur prix possible;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin***

***Appuyé par Enzo Marceau***

***Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

**QUE** le conseil municipal accepte la dépense de treize mille trois cent soixante-onze dollars et quarante-cinq cents (13 371,45 \$) pour l'acquisition des conteneurs pour la collecte des plastiques agricoles.

**QUE** les conteneurs demeurent la propriété de la Municipalité pour une période de cinq ans.

**QUE** la Municipalité fournisse le service des conteneurs aux agriculteurs, via un tarif dans le règlement de taxation, pour une période de cinq (5) ans, afin de bénéficier du service.

**ADOPTÉE**

**2022-01-011**

**7.2    Utilisation de l'écocentre de la Ville de Val-des-Sources**



**CONSIDÉRANT** l'offre envoyée aux municipalités pour l'utilisation de l'écocentre domestique de la Ville de Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille a l'environnement au cœur de ses priorités;

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte cette offre de service de la Ville de Val-des-Sources au coût de dix dollars (10 \$) par unité d'évaluation résidentielle.

**QUE** Monsieur Philippe Pagé, maire et Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

**ADOPTÉE**

### **7.3 Fonds vert – Subvention annuelle 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne aux membres du conseil que la Municipalité a reçu la subvention du Fonds vert pour l'élimination des matières résiduelles au montant de huit mille quatre cent soixante-dix dollars et quarante-deux cents (8 470,42 \$).

La directrice générale félicite les citoyens pour la bonne gestion de leurs matières résiduelles. La quantité des déchets éliminés de la Municipalité est passée de 217 kg / habitant à 195 kg / habitant.

## **8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de décembre 2021**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de décembre 2021.

2022-01-012

### **8.2 Demande d'entretien paysager du cimetière de Saint-Camille pour l'été 2022**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue du Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour que l'entretien du cimetière soit fait par l'employé de la Municipalité du canton de Saint-Camille durant l'été 2022;

***Il est proposé par Pierre Bellerose***

***Appuyé par Adrien Beaudoin***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie pour l'entretien du cimetière pour l'été 2022.

**QUE** le Conseil de gestion de la communauté de Saint-Camille et Ham-Sud de la Paroisse Cœur-Immaculé-de-Marie rembourse à la Municipalité les frais reliés au salaire de l'employé responsable de l'entretien pour l'année 2022, à savoir, le salaire horaire plus les déductions à la source.

**ADOPTÉE**

2022-01-013

**8.3 Renouvellement du contrat avec GESTIM pour le service d'inspection et d'émission de permis**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a toujours pas d'employé pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** GESTIM avait un mandat avec la Municipalité qui se terminait le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont l'obligation d'appliquer certains règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale doit, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme GESTIM inc. a soumis une offre de services pour l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et la réalisation des tâches liées aux articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne chargée d'appliquer les règlements d'urbanisme est l'inspecteur en bâtiment et environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en bâtiment et environnement est donc, par le fait même, le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines lois provinciales et certains règlements qui en découlent réfèrent à la notion de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

***Il est proposé par Enzo Marceau***

***Appuyé par Joël Nadeau***

***Et unanimement résolu par les conseillers présents***

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'offre de service de la firme GESTIM inc. pour le service d'inspection et d'émission de permis et certificats à raison de quatorze (14) heures par semaine pour une durée approximative de trois (3) mois se terminant le 31 mars 2022, au montant de quatre cent vingt-cinq dollars (425 \$) par jour.

**QUE** Mme Anne-Marie Pariseault et M. Alexandre Thibault soient désignés au titre d'inspectrice et d'inspecteur en bâtiment et environnement aux fins d'application des règlements d'urbanisme et de ce fait sont les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur et les différents règlements provinciaux dont les règlements suivants :

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

**QUE** Mme Anne-Marie Pariseault et M. Alexandre Thibault soient désignés pour appliquer le règlement de nuisances de la municipalité et tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales (LCM)*.

**QUE** M. Jeannot Lemay, inspecteur des travaux publics, soit nommé, afin d'agir en cas d'absence ou d'urgence, la personne désignée.

**QUE** la directrice générale, Julie Vaillancourt soit autorisée à signer le contrat au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **9 LOISIRS ET CULTURE**

**2022-01-014**

### **9.1 Conseil sport loisir de L'Estrie – Campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »**

**CONSIDÉRANT** la demande du Conseil sport loisir de l'Estrie concernant la campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »;

*Il est proposé par Joël Nadeau*

*Appuyé par Adrien Beaudoin*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** le conseil municipal participe à cette campagne annuelle de financement comme « AMI BRONZE » au montant de cent dollars (100 \$).

**ADOPTÉE**

**2022-01-015**

### **9.2 les Arts et la Ville – Adhésion 2022**

*Il est proposé par Christiane Bonneau*

*Appuyé par Enzo Marceau*

*Et unanimement résolu par les conseillers présents*

**QUE** la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2022, au montant de cent soixante-dix dollars (170 \$).

**ADOPTÉE**

## **10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucun citoyen présent à la visioconférence et aucune question reçue par courriel.

## **11 CORRESPONDANCE**

### **11.1 Copie de la correspondance**

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

## **12 VARIA**

### **12.1 Retour sur les permis émis**

Le conseiller M. Pierre Bellerose mentionne aux membres du conseil que nous devons nous attendre à beaucoup de demandes de permis pour les bâtiments de ferme dans les prochaines années. Ces demandes nécessiteront des modifications aux installations de ferme afin de répondre aux nouvelles exigences et normes du gouvernement.

2022-01-016

## **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est proposé par Pierre Bellerose  
Appuyé par Enzo Marceau  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 35.

**ADOPTÉE**

---

**Philippe Pagé**  
Maire

---

**Julie Vaillancourt**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Philippe Pagé, Maire